



1301-SD (01-2014) @ Internet-DGFiP

ATTESTATION SIMPLIFIEE

(1) IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT		
Je soussigné(e) :		
Nom:	Prénom :	
Adresse:	Commune :	Code postal:
O NATURE REGUCEAUN		
(2) NATURE DES LOCAUX		
J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :		
X maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel		
autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)		
Les travaux sont réalisés dans :		
☐ ☑ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation		
des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage		
des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de () millièmes de l'immeuble		
Adresse	Commune	Code postal:
dont je suis : X propriétaire	locataire autre (précisez votre	qualité) :
(3) NATURE DES TRAVAUX		
J'atteste que <u>sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation,</u> les travaux :		
☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors		
ravalement).		
n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :		
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :		
planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures		
cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques		
système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)		
NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit		
n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.		
X ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction		
3 J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien		
des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre		
2013.		
J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5.5 %.		
(4) CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES		
Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.		
Ciles montions montées any l'attentation des deux insurates de vetre feit et ent en pour conséquence l'application avenée du tenu véduit de la TVA veus		
Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et		
le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :		
- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus		
de 2 ans ; - 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux		

Fait à Le

Signature du client ou de son représentant :

induits qui leur sont indissociablement liés.

¹Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

 $^{^{2}}$. Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre \bigcirc